

Département de l'Yonne circonscription de Joigny Centre Yonne

Réunion de rentrée des directeurs
vendredi 1er septembre 2023
Migennes



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE www.ac-dijon.fr

#Rentrée2017

Inspectrice de l'éducation nationale : **Sylvie Maupassant**

secrétaire : **Nelly Grguric**

Conseillères pédagogiques :
Sandrine Tindy
Delphine Van Muiswinkel
Anissa El Hairech

ERUN : **Philippe Pradeau**

Mission départementale éducation prioritaire : **Nathalie Hutin-Doly**

Coordonnateurs REP :

- REP Joigny : **Mickaël Gavard Michaud**
- REP Fourrey : **Sara Laguillaumie**
- REP Prévert : **Laure Borne**
- REP St Florentin : **Coralie Gillet**

jours de décharge : jeudi et vendredi

Laure Borne : en congé parental jusqu'aux vacances d'automne

Coralie Gillet : en congé maternité jusqu'aux vacances d'hiver

Horaires du secrétariat :

lundi/mardi

jeudi/vendredi

De 8h00 à 12h00

De 13h30 à 17h00

mercredi matin

De 8h00 à 11h30

Tél de la circonscription

03 86 62 00 71

Mail : secjoi@ac-dijon.fr (secrétariat et ien)

penser à informer :

- le secrétariat en cas de congés maternité à venir
- de la reprise suite à un congé ou de sa prolongation



Franck Baudot
conseiller départemental de prévention "Hygiène et sécurité"

sst-cp89@ac-dijon.fr

03.86.72.20.51 // 06 82 43 07 61

- aide à la rédaction des DUER (document unique d'évaluation des risques),
- aide à la rédaction et à l'actualisation des PPMS (PPMS attentat-intrusion et PPMS risques majeurs),
- gestion du suivi des PPMS,
- aide à la réalisation des exercices d'évacuation incendie et PPMS,
- conseils pour les aménagements des locaux scolaires,
- gestion du Registre Santé et Sécurité au Travail.

Les priorités : 3 axes



- circulaire de rentrée 2023 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2318816C>
- décret du 14 août 2023 relatif à la direction d'école : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047968636>
- décret du 16 août 2023 relatif au respect des valeurs de la République : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047973978>

1- sanctuariser l'école

- faire de l'école **un espace protecteur pour les élèves et les personnels** :

→ règlement intérieur départemental

https://www.ac-dijon.fr/sites/ac_dijon/files/2022-09/dsden89-rqlt-dep-89-33067.pdf

- **restaurer la confiance, travailler avec les familles, ouvrir l'école, préserver le dialogue**

- respecter les **valeurs de la République** (cf décret 16/08/23) :

→ **lutter contre le harcèlement** : importance de tenir une chronologie des faits, maintenir une vigilance sur les situation conflictuelle, garder le lien avec les familles et dialoguer

→ **respecter la laïcité**

- **notion d'autorité** (cf décret 14/08/23) : **l'autorité fonctionnelle du directeur est réaffirmée**. Cela s'impose comme une **garantie des transmissions des apprentissages**, « *il a autorité sur l'ensemble des personnes présentes dans l'école* » (cf. diaporama détaillé en ligne sur le site de circonscription)

2- une école de l'égalité des chances

- **élever le niveau**, poursuivre les progrès et réussites des élèves, renforcer les acquis
- poursuivre le travail sur la **maitrise des fondamentaux**
- prendre appui sur l'**analyse des évaluations (CP – CE1 – CM1)** :
 - *donner des repères pour aider les élèves à progresser*

Les évaluations CP/CE1 et CM1 se dérouleront du 11 au 22 septembre 2023 et la saisie du 11 septembre au 29 septembre 2023. Les évaluations point d'étape CP du 15 au 26 janvier 2024.



3- une école qui émancipe et rend heureux

- **développer l'esprit critique**
- protéger, offrir un espace de sécurité matériel et affective
 - développer les **compétences psychosociales**
 - développer un **enseignement explicite**
- mener une réflexion pour développer une **pédagogie de différenciation**

**oser, avoir de l'audace
expérimenter**



RASED et articulation avec le pôle ressource :

- **observer en classe** pour mieux repérer
- établir une **fiche de demande d'aide**
- **priorité au CE2 REP (dès la P1 et au premier trimestre)**

ATTENTION : 1 psychologue en poste / 5

Pour les secteurs non pourvus, faire remonter les besoins urgents aux antennes RASED avec une fiche de demande d'aide pour transmission en circonscription.

4 CMC personnalisation des parcours,

3 Conseils de Cycle évaluations nationales avec (début CP-CE1 / CM1 / mi CP) :

- intégration des enseignants de CE2 dans le conseil de cycle C2 et C3
- intégration des enseignants de CM2 dans le conseil de cycle C3 et invitation des PLC 6ème

Suivi et formation des enseignants



Animations Pédagogiques

Constellations : C2

Directeurs :

9h de formation prises sur les animations pédagogiques
- 6h circonscription - 3h pHARe

T1 – T2

ATTENTION : appui des directeurs pour inscription aux formations
Réunion d'information : 12/09 à 17h30, à Migennes

**Stage nouveaux enseignants affectés
sur un dispositif à effectif réduit :**
15/09 à Auxerre

Professeurs des Ecoles Stagiaires

- **100 %** : 1 visite prise de contact CPC en septembre,
visite n° 1 conjointe (CPC/PEMF), 1 bilan intermédiaire (CPC/PEMF), visite n° 3 équipe de suivi
- **50 %** : 1 visite prise de contact CPC, visite n° 1 équipe de suivi, bilan intermédiaire, visite n° 3 conjointe

Quelques précisions :

22 PES sur la circonscription pour cette année.

12 PES 100% - 6 PES 50% - 4 alternants ECA

Rôle du directeur : Accompagnement administratif ; relation école-famille ; présentation et organisation des équipes éducatives, lien vers le RASED, ... Si difficultés rencontrées ; ne pas hésiter à faire remonter les difficultés le plus rapidement possible en circonscription.

Focus sur les animations pédagogiques



Format général pour C1 et C3 :

- 6h maths + 6h français + 6h « autres » à la main des directeurs (cf.catalogue DSDEN à venir)

Pour les constellations C1 de l'année dernière :

- Possibilité de poursuivre le travail engagé sur la base du volontariat (heures déduites des 18h d'animations pédagogiques)
- Modalités à venir

Pour les C2 cette année :

- Constellations français ou maths (rotation des domaines car nouveau cycle de 3 ans amorcé)
- Une seule observation croisée mais tous les enseignants de la constellation seront remplacés le même jour
- Dates de lancement à venir

Cas particuliers :

- Directeurs : 9h spécifiques sur les 18h d'animations pédagogiques (6h circo + 3h pHare)
- Ecoles évaluées en 2022-2023 : 6h « autres » mobilisées pour l'exploitation de l'évaluation + 6h mobilisables sur la journée de solidarité
- Ecoles évaluées en 2023-2024 : 12h déduites des animations pédagogiques (6h « autres » et 6h fondamentaux) + 6h mobilisables sur la journée de solidarité

Journées spécifiques envisagées :

3h Journée de la maternelle et 3h Journée Education Prioritaire



Axes de travail à développer :

- Le 1/4 d'heure de lecture
- écrire au C3

LPI

→ accès pour les parents
depuis le 10/07/23

Année olympique :

- mettre en œuvre des projets EPS et 30mn APQ
- Kit APQ prochainement réceptionnés pour toutes les écoles élémentaires non dotées

Évaluations d'écoles

- évaluation d'école, évaluation interne à n : 12 h sur temps d'animation pédagogique + journée de solidarité = 18h
- évaluation d'école n+1 : 6h sur les animations pédagogiques autres + éventuellement journée de solidarité
- **écoles évaluées en 23-24** : Garnier (Joigny) / Paul Bert (mat.) et Paul Verlaine (EE) (Migennes) / Neuvy-Sautour / Pézennec (St Florentin)

Sorties scolaires obligatoires/facultatives avec et sans nuitées

BO du 29 juin 2023 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C>

→ Taux d'encadrement renforcé pour les élèves de maternelle : 1 adulte pour 8 quelle que soit la sortie.

Attention! Les services civiques ne peuvent être comptabilisés dans le taux d'encadrement.

→ Une sortie qui comprend la pause méridienne devient une sortie obligatoire.

De ce fait, l'assurance de l'élève n'est plus obligatoire mais reste vivement recommandée.

→ Nouveaux formulaires en ligne sur le site DSDEN pour les sorties avec nuitées
(documents qui seront encore amenés à évoluer)

<https://www.ac-dijon.fr/les-sorties-scolaires-pour-le-premier-degre-dans-l-yonne-122566>

→ Vigilance sur la constitution des dossiers de sorties scolaires avec nuitées car une seule vérification en circonscription avant envoi dans le département d'accueil.

Faire vérifier le dossier au sein de l'école par un tiers

→ Toute sortie à la journée ou à la demi-journée est à enregistrer par l'enseignant de la classe sur le site :

http://voyages.ac-dijon.fr/voyages_fr/

Les dossiers pour intervenants extérieurs, séjours avec nuitées et demandes préalables de pratique de la natation sont à faire parvenir au CPC de secteur.

EMAS (accompagnement à la scolarité, équipe mobile pour accompagner les PE) → secteur Nord

<https://www.pepcbfc.org/sites/pepcbfc/files/2021-12/Flyers%20EMAS%20version%2024-11-2021.pdf>

Services civiques en cours de recrutements

(référente de circonscription : Sandrine Tindy)

agrément vélo : jeudi 5 octobre

à 17h15 à l'école Marcel Pagnol (Migennes)

Pour les directeurs

→ référente directeurs : **Yolaine MAGUY** : *referentdirecteur89@ac-dijon.fr*

**APC : directeurs en sont déchargés pour
mener le pilotage pédagogique**

PIAL :

pilotage du secteur ST Florentin : M. Randé Fabrice,
directeur de l'EP J. Pezenec

Elections des parents d'élèves : vendredi 13 ou 14 octobre 2023



Les effectifs : enquête de rentrée = fiche école

BE1d Onde réalisation du constat de
rentrée et autres enquêtes

Certificat de radiation

« L'éducation est une arme puissante pour faire évoluer les mentalités et transcender les différences, et le sport est une source d'inspiration, de dépassement, de tolérance et d'apprentissage du respect de la jeunesse. Ces deux éléments participent à créer une société plus juste et fraternelle. »

Nelson Mandela